



Comité de Sélection et de Suivi n°6 du 29 novembre 2018

Compte rendu

Présents :

Les membres du comité :

Michel Bisson, Président délégué, Vice-Président en charge de la contractualisation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, et représentant de Francis Chouat, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Josselin Gobert, Directeur de cabinet de la commune de Savigny-Le-Temple, représentant de Mme Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-Le-Temple,

Josiane Eichstadt, Chargée de mission, représentante de Béatrice ABOVILLIER, préfète de Seine-et-Marne,

Charles Affaticati, Chargé de mission référent Organismes Intermédiaires, représentant de l'Autorité de Gestion et du Conseil régional Ile-de-France.

Les porteurs de projet du projet à l'ordre du jour :

Didier Dugast, Directeur de la Maison de l'emploi et de la formation de Sénart,

Fabienne Dayes, Responsable de service Ingénierie de projets, financements et déploiement SIRH, Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart,

Emmanuelle Lada, Chef de projet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Siham Laouej, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités, Ville de Savigny-le-Temple.

La cellule ITI :

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des financements extérieurs, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Excusés :

Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-le-Temple,

Olivier Chaplet, Maire de Cesson,

Francis Chouat, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Line Magne, Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Moissy-Cramayel,

Jean Hartz, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Bondoufle,

Eric Bareille, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Président de la Maison de l'emploi et de la Formation de Sénart, Maire de Vert Saint Denis,

Patrick Pincet, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Corinne Cordier, Directrice générale adjointe en charge des ressources internes de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Michel Bisson, Président délégué de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, préside ce Comité de Sélection et de Suivi.

Présentation de l'ordre du jour par le Président

Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes pour leur présence à ce 6^{ème} Comité de Sélection et de Suivi de l'ITI Grand Paris Sud. Ce Comité de Sélection et de Suivi aura pour objet :

- la présentation au vote des membres de 2 projets : celui porté par la Maison de l'emploi et de la Formation de Sénart et celui porté par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- l'état d'avancement des projets sélectionnés depuis le premier Comité de Sélection et de Suivi le 20 septembre 2016, en particulier les trois projets sélectionnés non encore conventionnés,
- l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITI : l'état de notre maquette financière, la présentation de la charte de déontologie de l'ITI, le bilan d'exécution de l'assistance technique ITI de 2015 à 2017 et le dialogue de gestion avec l'Autorité de Gestion.

Sélection des projets

Projet « Groupement de Créateurs 2019-2020 », Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart

Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels et représentante de la cellule ITI, présente le projet : La Maison de l'emploi et de la formation de Sénart porte le projet du Groupement de Créateurs depuis de nombreuses années. Il s'agit aujourd'hui du 2^{ème} renouvellement de la demande de cofinancement FSE dans le cadre de l'ITI grand paris Sud. Le projet se réalisera du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour un coût total éligible de 247 997.13€ TTC et une demande de cofinancement à hauteur de 50,00% des dépenses, soit un montant de 123 998.57€.

Clémentine Dubois invite ensuite Fabienne Dayes, Responsable de service Ingénierie de projets,

financements et déploiement SIRH de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart, à présenter son projet « Groupement de Créateurs » aux membres du Comité de Sélection et de Suivi.

Fabienne Dayes confirme qu'il s'agit du renouvellement du projet porté par la MDEF sur les années 2017 et 2018 et sélectionné par l'ITI en 2017. Cependant, la MDEF ne représente pas les actions portées dans le cadre du PACE+, du cité lab' et du suivi post-crédation, faute de cofinancements régionaux.

Le projet se présente en 3 phases : une phase de sensibilisation, une phase d'émergence et une phase de formation via le DUCA. Les bénéficiaires vont être sensibilisés à la création d'activité, puis accompagnés dans la formalisation de leur idée de création d'activité, avant d'être formés à devenir des chefs d'entreprise. La phase de formation s'achevant par l'obtention un diplôme de niveau IV délivré par l'Université Paris Est Créteil.

Le Groupement de Créateur est une structure adaptée à leurs besoins. En effet, la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart propose aux publics fragilisés et en recherche d'emploi une alternative : la création de leur propre activité. Une solution qu'ils ne s'autorisent bien souvent pas à envisager.

Le projet bénéficiera du cofinancement de la Région Ile-de-France. Une demande de cofinancement va être également formulée par le porteur auprès du CGET.

Le projet permettra d'accompagner 150 personnes dans le cadre de la phase d'émergence. Le DUCA aura lieu 1 fois par an, sur une période de 6 mois.

Remarques et échanges :

Josiane Eichstadt, représentante de la préfète de Seine-et-Marne, demande des précisions sur le public accompagné. *Fabienne Dayes* répond qu'il s'agit principalement de personnes en recherche d'emploi : demandeurs d'emploi et inactifs, mais aussi des personnes habitant les Quartiers Politique de la Ville (environ 30 personnes sur 150 personnes accompagnées).

Michel Bisson, précise que le projet porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation fonctionne bien et ce depuis plusieurs années. Il ajoute que ce projet fait véritablement sens sur le territoire, notamment pour les publics accompagnés : femmes, jeunes, personnes issues des quartiers en Politique de la Ville.

Charles Affaticati, représentant de l'Autorité de Gestion, précise l'autorité de gestion exige que les publics accompagnés dans le cadre du projet relèvent nécessairement de la politique de l'emploi « au sens large ». *Didier Dugast, directeur de la maison de l'emploi et de la formation*, atteste du fait que le DUCA dispensé aux bénéficiaires est un diplôme de niveau 4 sans prérequis de niveau à l'entrée.

Josiane Eichstadt, demande des précisions au porteur sur les modalités du suivi post-crédation des entreprises créées dans le cadre du groupement de créateur, si cette phase de la création d'activité n'est plus cofinancée. *Fabienne Dayes* assure que les entreprises seront toujours suivies en post-crédation durant les 3 premières années, même si cette action n'est plus cofinancée. Elle précise que la maison de l'emploi travaille en réseau avec ces partenaires pour orienter les créateurs d'entreprise vers les partenaires les plus à même de répondre à leur besoin et de les accompagner. Elle ajoute enfin, que le projet n'est pas mis en place pour que les bénéficiaires créent à tout prix leur entreprise, mais également pour les accompagner dans leur (ré) insertion professionnelle.

Michel Bisson, confirme que le Groupement de Créateurs a de bons résultats. En effet, le nombre de sorties positives est important, même si tous les bénéficiaires ne créent pas leur activité. *Didier Dugast* déclare qu'actuellement les sorties positives du Groupement de Créateurs sont de l'ordre de plus de 23% de retour à l'emploi et plus de 80% de sortie en formation qu'un parcours classique en mission locale ou maison de l'emploi.

Avant de terminer les échanges et de passer au vote des membres, l’*Autorité de Gestion* précise qu’elle n’a aucune remarque particulière à faire sur ce projet. C’est un projet et un porteur dont l’action est connue, bénéficiant du FSE Région depuis 2014. De plus, le projet contribue au cadre de performance. Enfin, elle déplore le manque de financement sur le suivi post-crédation notamment, en conséquence de l’étiollement du cofinancement régional.

Josiane Eichstadt termine l’échange en affirmant que l’action est cohérente et conforme au public attendu par le POR.

Michel Bisson remercie la maison de l’emploi et de la formation de sa présence et l’invite à quitter la salle pour ne pas prendre part au vote. Michel Bisson en tant que représentant de Grand Paris Sud ne prend pas, non plus, part au vote.

Le projet est approuvé et sélectionné à l’unanimité.

Projet « Espaces collaboratifs de travail et d’innovation », Communauté d’agglomération Grand Paris Sud

Clémentine Dubois, Chargée d’affaires programmes européens et fonds structurels et représentante de la cellule ITI, présente le projet : La période de réalisation du projet court du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 pour un coût total éligible de 3 154 587,80€ HT et une demande de cofinancement à hauteur de 41,21% des dépenses, soit un montant de 1 300 000,00€.

Clémentine Dubois invite *Emmanuelle Lada, Chef de projet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation de la Communauté d’agglomération Grand Paris Sud*, à présenter son projet d’ « Espaces collaboratifs de travail et d’innovation » aux membres du Comité de Sélection et de Suivi.

Pôle majeur d’Île-de-France, la Communauté d’agglomération Grand Paris Sud bénéficie, à ce titre, d’une dynamique économique soutenue. Pour conserver ce statut, le territoire se doit de rester à la pointe de l’innovation : Aéronautique, biotechnologie, logistique, numérique, santé, éco-activité, autant de filières d’avenir qui façonnent le territoire.

La création d’espaces collaboratifs et d’innovation favorisera les partenariats entre la recherche et les entreprises locales sur un territoire où les lieux dédiés à la RDI sont encore insuffisants. Les 5 plateformes seront dédiées à la Recherche, au Développement et à l’Innovation (RDI). Elles permettront la simulation, l’élaboration, la conception et la modélisation de tests, d’outils et de prototypes :

- Plateforme de stimulation et de test d’une chaîne de production élargie,
- Plateforme d’études énergétiques,
- Plateforme d’élaboration et de tests matériaux,
- Plateforme d’instrumentalisation et d’équipement du bâtiment,
- Plateforme de conception et de prototypage de systèmes biomécaniques.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Renforcer les liens entre entreprises, pôles de compétitivité et enseignement supérieur et de recherche dans un mouvement de co-innovation continue,
- Soutenir, conforter et développer l’existant,
- Renforcer la capacité d’innovation du territoire.

Le projet sera porté en lien avec le pôle des sciences de l’ingénieur créé entre l’IUT de Lieusaint et l’ICAM Paris-Sénart.

Remarques et échanges :

Josiane Eichstadt, représentante de la préfète de Seine-et-Marne, demande si les entreprises qui seront accueillies au sein de ces espaces sont d'ores et déjà connues. *Emmanuelle Lada* lui répond que seules les thématiques sont connues. L'objectif de ces espaces est d'attirer des entreprises connues de Grand Paris Sud, mais également de prospecter et d'identifier d'autres structures. Le souhait de Grand Paris Sud est d'accueillir au sein de ces plateformes aussi bien de grands groupes que des start-ups ou des PME.

Michel Bisson, Vice-Président au développement économique de Grand Paris Sud, rajoute que le territoire manque cruellement d'offre de formation pour la recherche et l'innovation. Le travail de Grand Paris Sud avec ces espaces est de réussir à capter les étudiants futurs doctorants chercheurs et entrepreneur en développant l'offre de l'enseignement supérieur, notamment avec l'ICAM et l'UPEC, tout en alliant le développement de la recherche et de l'innovation.

Josselin Gobert, directeur de cabinet de la Mairie de Savigny-le-Temple, demande s'il existera un lien entre cet équipement et l'éco-pépinière présente à Moissy-Cramayel. *Michel Bisson* lui répond que les espaces collaboratifs de travail seront notamment tournés vers les domaines économiques définis comme la logistique, la santé, l'aéronautique et les éco-activités.

Josiane Eichstadt, souhaite connaître les modalités de participation des entreprises aux plateformes et si celles-ci peuvent avoir la forme d'un loyer. *Emmanuelle Lada* indique qu'elle n'a actuellement pas la réponse à la question, puisque le bail de location pour la gestion des espaces n'a pas encore été signé, mais qu'elle va se renseigner.

Charles Affaticati, en tant que représentant de l'Autorité de Gestion, signale qu'il s'agit d'un élément important à connaître pour le porteur de projet, puisque cela va définir le régime des aides d'Etat qui s'appliquera au projet.

Enfin, *l'Autorité de Gestion* souhaite connaître le nom du promoteur. *Michel Bisson* répond qu'il s'agit de Pitch. Celui-ci construisant le bâtiment voisin est destiné à l'URSAFF.

L'Autorité de Gestion interpelle le porteur de projet sur l'utilisation de la VEFA. Ce mode d'achat ne doit pas être privilégié pour contourner les règles de la commande publique. *Charles Affaticati* précise également que ce point sera regardé avec attention lors des contrôles ou audits de l'opération.

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des financements extérieurs, indique que la cellule ITI a accompagné le porteur dans la construction de son projet et de son plan de financement pour que les cofinancements pouvant être obtenus sur l'ensemble du bâtiment ne viennent pas complexifier le montage financier du projet des espaces collaboratifs en son sein et ainsi impacter le futur régime d'aide d'Etat. Il a, de ce fait, été décidé de subdiviser le bâtiment entre les espaces collaboratifs et les autres locaux qui y seront construits, afin d'appliquer une clé de répartition.

Pour répondre à la question des membres sur les conditions d'accès, *Michel Bisson* précise que le futur gestionnaire de ces espaces paiera un loyer à la Communauté d'agglomération. Ce loyer ne sera, a priori, pas au prix du marché, mais cela reste à confirmer une fois le bail signé. D'autant plus que la Communauté d'agglomération consultera l'avis des domaines en amont. *Michel Bisson* note les questionnements de l'autorité de gestion et indique que les réponses seront apportées lors de l'instruction du dossier. En effet actuellement, les services n'ont pas connaissance des modalités d'accès des entreprises aux plateformes.

Il est posé, à l'issue de la présentation du projet aux membres et avant leur vote, que le porteur devra apporter des éléments de réponse sur deux sujets : l'utilisation de la VEFA et les conditions d'accès des entreprises aux plateformes.

Michel Bisson remercie la direction du développement économique de sa présence et l'invite à quitter la salle pour ne pas prendre part au vote. Michel Bisson en tant que représentant de Grand Paris Sud ne prend pas, non plus, part au vote.

Le projet est approuvé et sélectionné à l'unanimité.

État d'avancement des projets

Clémentine Dubois, représentante de la cellule ITI, présente aux membres du comité l'état d'avancement des projets de l'ITI : Au 29 novembre 2018, l'ITI comprend 17 projets, dont 14 ont été sélectionnés, 2 ont été proposés à la sélection ce jour et 1 projet a été abandonné sans être sélectionné. Parmi les 14 projets sélectionnés : 9 ont été programmés, 2 ont été abandonnés et 3 sont en attente d'instruction.

Clémentine Dubois poursuit l'exposé de l'avancement des projets par la programmation depuis le dernier comité de sélection du 25 juin 2018. Aucun projet n'a été programmé en Comité Régional de Programmation (CRP) depuis le 25 juin 2018. En effet, le CRP du 18 octobre 2018 a été annulé par l'Autorité de Gestion. Les deux projets sélectionnés en juin devant être initialement programmés en octobre 2018 ont vu leur programmation repoussée au 1^{er} trimestre 2019.

La cellule ITI réalise un point sur l'évolution de la mise en œuvre des projets. L'état d'avancement des projets de l'ITI Grand Paris Sud est très satisfaisant. En effet, à compter du 29 novembre 2018, l'ensemble des projets sélectionnés sont, soit en attente de programmation, soit en cours de réalisation et de demande de paiement. Seul le projet de Savigny-le-Temple au regard des éléments financiers en cours de précision devra faire l'objet d'une nouvelle sélection.

La cellule ITI propose de faire un point sur les 3 projets sélectionnés non-conventionnés, à savoir :

- FormaJUMP: Lancement d'une Formation de Jeunes à Un Métier en tension par la Production (phase 2), Institut Catholique des Arts et Métiers Paris-Sénart,
- La place de la donnée dans la décision publique à Grand Paris Sud : Open Data, protection des données et territoire connecté, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- Regroupement des crèches en centre-ville, Commune de Savigny-le-Temple.

Projet « FormaJUMP: Lancement d'une Formation de Jeunes à Un Métier en tension par la Production (phase 2), », Institut Catholique des Arts et Métiers Paris-Sénart

Le projet a été sélectionné lors du Comité de Sélection et de Suivi (CSS) du 25 juin 2018. Il s'agit de la phase 2 du projet FormaJUMP réalisé entre 2016 et 2017. L'école de production accueille depuis septembre 2018 sa deuxième promo d'élèves. Le projet a été déposé sur la plateforme e-synergie à la suite du CSS le 11 juillet. Depuis le porteur attend de passer en phase d'instruction afin d'être programmé. La structure présente une fragilité financière et la non-programmation en octobre 2018 va lui porter préjudice dans la justification de ses comptes 2018 par l'expert-comptable.

Josiane Eichstadt, représentante de la préfète de Seine-et-Marne, souhaite connaître la raison de cette non-programmation. *Charles Affaticati*, représentant de l'Autorité de Gestion, répond que le prochain CRP aura lieu en mars 2019. Il rappelle que les ITI sont toujours limités à la présentation de 3 projets par CRP.

Sylvie Hautefeuille, s'enquiert de la situation dans laquelle l'annulation du CRP d'octobre met les porteurs de projets. A compter du 29 novembre, l'ITI comptabilise 4 projets en attente d'instruction et de

programmation.

Projet « La place de la donnée dans la décision publique à Grand Paris Sud : Open Data, protection des données et territoire connecté », Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Le projet d'Open Data et d'ouverture de la donnée porté par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud se trouve dans la même situation que le projet de l'ICAM. Celui-ci a également été sélectionné lors du Comité de Sélection et de Suivi du 25 juin 2018, puis a été déposé le 16 juillet 2018. Bien que sa mise en œuvre est débutée, le projet doit encore passer en phase d'instruction afin d'être programmé et conventionné. Ainsi, le porteur pourra déposer une première demande de paiement.

Projet « Regroupement des crèches en centre-ville », Commune de Savigny-le-Temple

Le projet de la ville de Savigny-le-Temple a été sélectionné lors du 1^{er} Comité de Sélection et de Suivi le 20 septembre 2016. La période de réalisation prévisionnelle courait alors du 01/01/2016 au 31/12/2018 pour un coût total éligible s'élevant à 2 700 071,00€ HT et un cofinancement FEDER de 33,33%, soit 900 000,00€.

Lors du Comité de Sélection du 27 mars 2018, un point d'avancement avait été réalisé avec la commune. Le projet avait pris beaucoup de retard et n'avait toujours pas démarré faute d'opérateur adéquat. Les membres du Comité de Sélection et de Suivi avaient alors demandé au porteur de présenter rapidement un nouveau calendrier de mise en œuvre. La commune de Savigny-le-Temple a fourni par courrier du 28 mai 2018 à l'Autorité le calendrier prévisionnel suivant :

- Avril 2018 : lancement de la consultation de l'opérateur immobilier,
- Septembre 2018 : choix de l'opérateur,
- Printemps 2019 : choix du projet,
- Été 2019 : dépôt du permis de construire par l'opérateur,
- Printemps 2020 : lancement des travaux par l'opérateur,
- Fin 2020 : livraison du volume à la commune et lancement des travaux de la crèche,
- Courant 2021 : Livraison de la crèche.

Clémentine Dubois, représentante de la cellule ITI, invite Siham Laouej Directrice Générale Adjointe aux Solidarités de la commune de Savigny-le-Temple, a présenté les nouveaux éléments concernant l'avancée du projet.

Siham Laouej, précise que le projet a pris un peu de retard sur le calendrier présenté en mai 2018. La 1^{ère} consultation fut infructueuse car présentant des logements sociaux sur les étages. Or la commune ne souhaitait pas intensifier la présence de logements sociaux dans un quartier politique de la ville déjà bien fourni.

Une nouvelle consultation a donc été lancée. Celle-ci s'est terminée le 25 octobre 2018. Une réponse répondant au cahier des charges est en cours de négociation avec les services de la commune. Le promoteur propose une résidence sénior au-dessus des crèches en RDC avec 100 chambres. La commune est actuellement en cours de négociation sur le prix final du foncier. Suite à ces négociations, la ville devrait être en mesure de déposer ensuite la demande de permis de construire pour l'été 2019 et ainsi finaliser l'équipement fin 2021.

Michel Bisson souhaite connaître le promoteur de l'offre. Siham Laouej lui répond qu'il s'agit d'Unity. Celui-ci propose un loyer abordable pour ce type de prestation : 1 600€ de loyer par mois comprenant le repas, le gardiennage et les locaux médicaux. Elle indique que le conseil départemental de Seine-et-Marne est également très en attente de l'avancée de ce projet puisque celui-ci s'inscrit dans le contrat triennal. En

plus du cofinancement FEDER et départemental, la ville de Savigny-le-Temple a sollicité la Région Ile-de-France pour une subvention dans le cadre du contrat d'aménagement Régional. Enfin, le projet ne sera finalement pas cofinancé par l'ANRU, ni par la CAF puisqu'il n'y aura pas de création de nouveau berceau. Elle précise que le coût du projet a effectivement évolué depuis sa sélection en septembre 2016 : le coût total s'élève actuellement à 3,8 millions d'euros TTC.

État d'avancement de l'ITI

Cellule ITI

Clémentine Dubois, présente aux membres du comité l'avancement de la mise en œuvre de l'ITI sur 2018 :

- La cellule ITI rattrape son retard sur la mise en place des rapports de suivi : 6 rapports ont été réalisés au cours de 2018. Ces rapports sont destinés à devenir de plus en plus récurrents, au moins 1 fois par semestre pour chaque projet conventionné en cours de réalisation.
- En date du 29 novembre 2018, l'ITI avait sélectionné 54,12% de son enveloppe (49,17% de son enveloppe FSE et 57,31% de son enveloppe FEDER). Suite à l'adoption des 2 projets pendant ce CSS, le taux de sélection de notre maquette s'élève à 79,56%, dont la sélection de 95,55% de notre enveloppe FEDER et 54,82% de notre maquette FSE.
De ce fait, nous respectons nos objectifs de sélection, puisque l'ITI devait avoir sélectionné avant le 31/12/2018, 70% de sa maquette FEDER et 50% de sa maquette FSE.
- L'ITI respectera également les valeurs –cibles de son cadre de performance pour 2018, à l'exception de l'axe 3 pour lequel, les raisons de la non-atteinte ont déjà été explicitées lors des CSS précédents. Les valeurs-cibles de l'axe 2 doivent encore être validées par l'Autorité de Gestion, pour ce faire il ne manque que le tableau de données compilées rempli par le porteur.
- Une charte de déontologie a également été réalisée durant cette année. Elle établit les bonnes pratiques et rappelle les règles éthiques que les agents intervenant dans la gestion et l'animation de l'ITI doivent respecter.

Le solde de l'assistance technique de 2015 à 2017 a été déposé le 6 juillet 2018. Il accuse une légère sous-réalisation à cause de dépenses de communication moins coûteuse. Le coût total présenté s'élève à 184 460,20€ pour une demande de cofinancement de 92 230,10€, soit 50% des dépenses. L'assistance technique 2015-2017 a permis la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, mais aussi sa gestion, son animation, la coordination avec les services de l'Autorité de Gestion et l'accompagnement des porteurs, soit :

- 4 Cotec, 3 CSS, 1 réunion d'information et plusieurs rencontres de porteurs,
- Au 31/12/2017, 57,31% de la maquette FEDER et 38,78% de la maquette FSE étaient sélectionnés,
- Au 31/12/2017, l'ITI comprenait 14 projets, dont 12 projets étaient sélectionnés et 7 programmés,
- 1 publication Facebook, 1 publication Twitter, 2 articles sur le site internet, 2 articles dans le journal de l'agglomération, la réalisation de goodies.

Le dialogue de gestion entre l'Autorité de Gestion et l'ITI

Dans le cadre de notre convention délégation de tâches et de son article 7.1, l'Autorité de gestion a mis en œuvre une procédure de dialogue de gestion avec l'ensemble des ITI début septembre 2018. La procédure

des dialogues de gestion est la suivante :



L'objectif étant de faire un état des lieux de la mise en œuvre de l'ITI, de l'avancée des projets, leur bonne sélection et programmation au regard des objectifs de pré-sélection inscrits dans la convention de délégation de tâches ainsi que du cadre de performance. La lecture globale de la situation des ITI réalisée, l'Autorité de Gestion préparera le réajustement des maquettes et la réallocation des crédits prévus au 1^{er} semestre 2019. Voici la dernière proposition de la cellule ITI à l'Autorité de Gestion en date du 14 novembre 2018 :

I. Etat de mobilisation des crédits et besoins prévisionnels					
A. Difficultés de mobilisation					
Axe	OS	Reste à programmer	Stock de projets émergents de l'ITI	Ecart	Raisons des difficultés de mobilisation
1	1	900 000,00 €	900 000,00 €	- €	Pas de difficulté de mobilisation sur cet axe : Porteur a pris du retard dans la mise en œuvre de son projet depuis sa sélection
2	3	- €	88 187,80 €	- 88 187,80 €	Pas de difficulté de mobilisation sur cet axe : Réabondement du projet de la ville de Cesson, actuellement cofinancé à hauteur de 19,75% par le FEDER. Avec le réabondement, le projet sera cofinancé à hauteur de 30,00% (en respectant la limite de 20% d'autofinancement)
3	4	959 348,83 €	366 058,67 €	593 290,16 €	Nous avons des difficultés à mobiliser les porteurs sur du FSE, notamment : 1 porteur a abandonné avant le conventionnement de son projet (210 000€ FSE). 1 projet s'est terminé sans renouvellement (163 340€ FSE).
5	7	393 638,84 €	698 926,41 €	- 305 287,57 €	Pas de difficulté de mobilisation sur cet axe : 1 Projet en attente d'instruction et 1 projet émergent
6	9	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	- €	Sans objet. Pas de difficulté de mobilisation sur cet axe
7	11	102 000,00 €	102 000,00 €	- €	Pas de difficulté de mobilisation sur cet axe
8	13	- €	- €	- €	Sans objet.
11		151 309,99 €	151 309,99 €	- €	Pas de difficulté de mobilisation sur cet axe
12		112 502,25 €	112 502,25 €	- €	Pas de difficulté de mobilisation sur cet axe
Total		3 018 799,91 €	2 818 985,12 €	199 814,79 €	

Siham Laouej, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités de la commune de Savigny-le-Temple, interroge la cellule ITI sur les possibilités de réabonnement de projet, ayant vu une partie de leur enveloppe pré-fléchée réduite, lors de ces dialogues de gestion. La cellule ITI précise que cela est envisageable mais malheureusement pas entre axes. En effet, Il n'est pas possible pour la cellule ITI d'utiliser l'enveloppe disponible et non-utilisée sur l'axe 3 pour réabonner des projets sur l'axe 1, par exemple. Pour obtenir une enveloppe supplémentaire sur l'axe 1, il est nécessaire que d'autres ITI libèrent une partie de leur enveloppe sur leur axe 1. En effet, les enveloppes par axe ne sont pas fongibles.

Siham Laouej, demande s'il est alors possible de faire remonter le besoin à l'Autorité de Gestion sur cet axe 1 durant les dialogues de gestion. *Charles Affaticati*, représentant de l'Autorité de Gestion répond qu'il est tout à fait possible de faire remonter les besoins. Il ne peut cependant pas certifier que l'Autorité de Gestion pourra y répondre.

Divers

La cellule ITI propose de faire un point sur l'audit de la Région par la CICC. La Région a atteint une note de gestion des fonds européens de 4/4 à la suite de l'audit d'opération réalisé par la DG Emploi (Commission de l'Union européenne) en janvier 2018, il s'agit de la plus basse note possible. De ce fait, la CICC a été mandatée pour auditer la Région, cet automne, dans le cadre d'un audit de suivi. Cependant, aucun projet porté dans le cadre de notre ITI n'a fait l'objet d'un contrôle dans le cadre de cet audit.

Par contre, l'ITI Grand Paris Sud fait actuellement l'objet d'un contrôle interne par l'Autorité de Gestion.

Conclusion

Michel Bisson remercie l'ensemble des personnes présentes : les membres du comité, les porteurs de projets, et la cellule ITI pour l'organisation de celui-ci.

La séance est levée.